



Ecole maternelle Mermoz



8 rue Clément Ader



Temps scolaire

Directrice : Laurence LEPILLET

Jours de décharge : mardi 3/4 et jeudi
01 34 58 11 63 / 0783076v@ac-versailles.fr

Temps périscolaire

Directrice : Alexandra MEKAOUI

01 34 58 11 66
perimermozmat@velizy-villacoublay.fr



Structures de secteur du mercredi

ALSH mercredi se fera au sein de l'ALSH Le Village.

Contact avec la Direction de l'éducation



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

Emploi du temps de l'école

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire		Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 16H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

Origine du nom de l'école

Jean Mermoz, né en 1901 et mort en 1936, Figure légendaire de l'Aéropostale, il était surnommé l'« Archange ».



Organigramme de l'école



Laurence LEPILLET
Directrice Scolaire



Nadia GAVRAN
Coordinatrice ATSEM



Alexandra MEKAOUI
Directrice Périscolaire



Myriam REDELSPERGER
Gardienne



Lucie LEGRIX
Responsable de Self

INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches**
(Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne**
du 18/10 au 3/11
Inscription du 12/09 au 26/09
- **Vacances de Noël**
du 20/12 au 5/01
Inscription du 14/11 au 28/11
- **Vacances d'hiver**
du 21/02 au 9/03
Inscription du 16/01 au 30/01
- **Vacances de printemps**
du 18/04 au 4/05
Inscription du 13/03 au 27/03
- **Vacances d'été**
du 4/07 au 1/09
Inscription du 29/05 au 12/06

Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy tout en 1.



Vous pouvez notamment :

- Incrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.

The screenshot shows the homepage of the 'Vos Démarches en ligne' website for Vélizy-Villacoublay. At the top, there's a decorative header with stylized trees and people. Below it, the text 'Vos Démarches en ligne' is prominently displayed. On the left, there's a section for 'MON ESPACE PERSO' with a login form and a link for forgotten passwords. To the right, there's a 'BIENVENUE SUR L'ESPACE CITOYENS' section with a list of services available, such as administrative procedures, requests for documents, and social housing applications. On the far right, there are links for 'NOUVELLE DEMARCHE', 'EDITION DE DOCUMENTS', 'INFOS PRATIQUES', 'SITE DE LA MAIRIE', and a date '2 JUIN 2021'.

Connexion www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Education : education@velizy-villacoublay.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription). Prestation soumise au dépôt des justificatifs employeurs des 2 parents attestant d'une activité les mercredis.

Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1^{er} jour des vacances

